



Licenciement éco et grossesse

Par **widzus**, le **06/08/2012** à **16:15**

Bonjour,

L'entreprise dans laquelle je travaille va surement procéder à un licenciement économique. Je serais volontaire pour faire partie des licenciés, mais, j'ai appris récemment que j'étais enceinte.

Puis-je quand même me porter volontaire?

Mon patron peut-il me licencier ou suis-je protégée?

Merci d'avance,

Par **P.M.**, le **06/08/2012** à **18:53**

Bonjour,

Vous êtes sous la protection de la femme enceinte et il faudrait que l'employeur puisse invoquer l'impossibilité de maintenir le contrat de travail lors de la notification du licenciement économique si vous n'êtes pas encore en congé maternité...